



Pour garantir la santé de tous, respectons les gestes barrières

Protocole sanitaire # 2

▶▶▶ Textes de références :

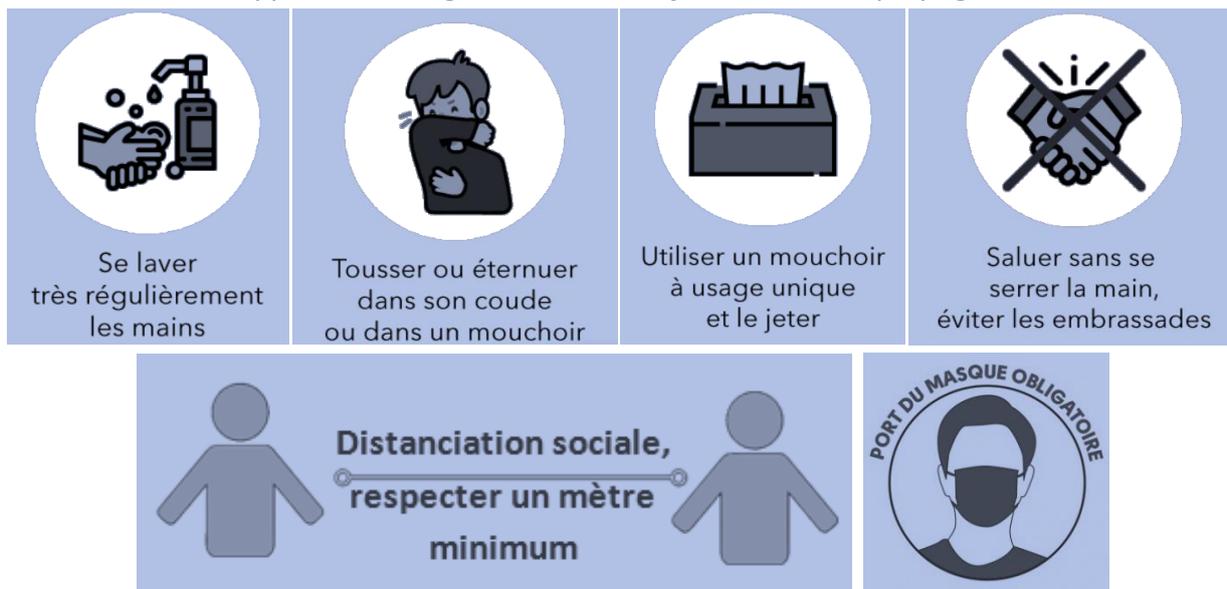
- Protocole sanitaire des établissements scolaires du second degré – 30 avril 2020
- COVID 19 : prévenir l'exposition en milieu professionnel – ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire – 30 mars 2020) <https://www.anses.fr/fr/content/covid-19-pr%C3%A9venir-l%E2%80%99exposition-au-virus-en-milieu-professionnel>
- Notes du Conseil scientifique COVID 19 - Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19- 24 avril 2020
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf

Le présent protocole concernera les éléments suivants :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Répartition des élèves et calendrier
- Gestion de la circulation des élèves
- Gestion des récréations et des sanitaires
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques: éducation musicale, arts plastiques, sciences, technologies
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Gestion de la demi-pension
- Protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative
- Continuité pédagogique
- Communication
- Règlement intérieur de l'établissement

▷▷▷ Respect des gestes barrières :

Une stricte application des gestes barrières afin de limiter la propagation du virus



▷▷▷ Réouverture de l'établissement :

La réouverture de l'établissement sera **progressive** à partir du **lundi 18 mai 2020**.

Elle concernera les élèves de **6^{ème} et de 5^{ème} uniquement** par demi-groupes en **semaine A ou en semaine B**.

Le présent protocole concerne également les élèves de **4^{ème} et de 3^{ème}** si la décision prise par le gouvernement le confirme.

▷▷▷ Accueil des élèves :

- **Accueil physique des élèves** à l'entrée par la vie scolaire avec respect des gestes barrières.
- **Lavage des mains** sous le contrôle de la vie scolaire (savon ou solution hydro-alcoolique). Chaque salle sera équipée d'un flacon de 1 litre.
Il doit être réalisé à minima
 - A l'arrivée
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
 - Avant et après chaque repas
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
 - Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
 - Le soir avant de rentrer chez soi.
- **Aération des salles** au moins 3 fois par jour à raison de 10 minutes à chaque fois.
- **Port du masque obligatoire** quelque soit le lieu.
 - L'Etat fournira 2 masques par jour pour les personnels.
 - Les parents devront fournir les masques aux élèves.
- **Principe important : Pas de brassage des élèves.**
 - **Le principe :** Installation des élèves par classe dans une seule salle. Groupe maximum de 15 élèves.
 - **Les élèves de 6^{ème} et de 3^{ème} sont installés au 2nd étage** du bâtiment B. Ils utilisent l'escalier en face de la salle science 3 pour la montée.
 - **Les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} sont installés au 1^{er} étage** du bâtiment B. Ils utilisent l'escalier coté accès self pour la montée.
 - **L'escalier dans la tour** est réservé aux élèves en situation de handicap uniquement et aux personnels.
 - Les élèves s'installent dans la salle pour la journée. **Pas de dépôt de matériel dans les casiers** ou de sacs dans la cour. Le cartable sera déposé à coté de la table de l'élève. **Pas de prêt de matériel entre élèves.**
 - **L'espace de la cour sera délimité** pour accueillir les élèves par niveau. Une signalisation sera mise en place.

▷▷▷ Aménagement des salles de classes :

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Tables et chaises espacées d'un mètre minimum
- Pas d'installation de tables en face à face.
- Libérer les portes de sortie
- Pas de déplacement des élèves dans la salle pendant le temps de cours

▷▷▷ Répartition des classes et emplois du temps :

1er ETAGE DU BATIMENT B :

CLASSES DE 5^{ème} (LUNDI ET MARDI)

5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 2	5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 4	5 ^{ème} 5	5 ^{ème} 6	5 ^{ème} 7
Salle D1	Salle B1HG1	Salle B1HG2	Salle B1HG3	Salle B1HG4	Salle B1LV3	Salle B1LV2

CLASSES DE 4^{ème} (JEUDI ET VENDREDI)

4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 2	4 ^{ème} 3	4 ^{ème} 4	4 ^{ème} 5	4 ^{ème} 6	4 ^{ème} 7
Salle D2	Salle D3	Salle B1HG2	Salle B1HG3	Salle B1HG4	Salle B1LV3	Salle B1LV2

Groupe Allemand : Salle B1LV5

Groupe Espagnol - Mme Lovato : B1HG1

Groupe Latin : Salle B1LV4

Groupe Espagnol - M. Pasqualini : B1LV4

2nd ETAGE DU BATIMENT B :

CLASSES DE 6^{ème} (JEUDI ET VENDREDI)

6 ^{ème} 1	6 ^{ème} 2	6 ^{ème} 3	6 ^{ème} 4	6 ^{ème} 5	6 ^{ème} 6	6 ^{ème} 7
Salle B2M1	Salle B2M2	Salle B2M3	Salle B2M4	Salle B2F1	Salle B2F2	Salle B2F3

Groupe 6_GR1 : Salle B2M5

Groupe 6_GR3 : Salle B2F4

Groupe 6_GR2 : Salle B2F5

Groupe 6_GR4 : Salle B1LV1

Groupe 6_Bilangue : B1LV6

CLASSES DE 3^{ème} (LUNDI ET MARDI)

3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 2	3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 4	3 ^{ème} 5	3 ^{ème} 6	3 ^{ème} 7
Salle D4	Salle D5	Salle B2M3	Salle B2M4	Salle B2F1	Salle B2F2	Salle B2F3

Groupe 3^{ème} Latin : Salle B2M5

Groupe Allemand : B2F4

Groupe Espagnol Mme Lovato : Salle B2M1

Groupe Espagnol M. Pasqualini : Salle B2M2

Groupe 3^{ème} Sciences 5 – M. PEYRAT, M. BAYLE : Salle B2F5 (uniquement le mardi matin)

	3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 4	3 ^{ème} 5	3 ^{ème} 6	3 ^{ème} 7
8h – 9h30	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER -	SVT M.BAYLE	TECHNO M. PEYRAT
9h30 – 11h	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT M. PEYRAT	PHYS -	SVT M.BAYLE
11h-12h30	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE M.BAYLE	TECHNO M. PEYRAT	PHYS -

▷▷▷ Calendrier des semaines scolaires : Cours Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Cours concernant les élèves des groupes A seulement et les élèves de 6^{ème} ULIS

	SEMAINE DU 2 JUIN AU 5 JUIN 2020	SEMAINE DU 8 JUIN AU 12 JUIN 2020	SEMAINE DU 15 JUIN AU 19 JUIN 2020	SEMAINE DU 22 JUIN AU 26 JUIN 2020	SEMAINE DU 29 JUIN AU 3 JUILLET 2020
C O L L E G E	Classes de 6 ^{ème} Groupe A	Lundi 8 & Mardi 9 5 ^{ème} et 3 ^{ème} Groupe B	Lundi 15 & Mardi 16 5 ^{ème} et 3 ^{ème} Groupe A	Lundi 22 & Mardi 23 5 ^{ème} et 3 ^{ème} Groupe B	Lundi 29 & Mardi 30 5 ^{ème} et 3 ^{ème} Groupe A
	Classes de 5 ^{ème} Groupe A	Jeudi 11 & Vendredi 12 6 ^{ème} et 4 ^{ème} Groupe B	Jeudi 18 & Vendredi 19 6 ^{ème} et 4 ^{ème} Groupe A	Jeudi 25 & Vendredi 26 6 ^{ème} et 4 ^{ème} Groupe B	Jeudi 2 & Vendredi 3 6 ^{ème} et 4 ^{ème} Groupe A
S E G P A	Classes de 5 ^{ème} Groupe A	Lundi 8 & Mardi 9 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Elèves volontaires	Lundi 15 & Mardi 16 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Elèves volontaires	Lundi 22 & Mardi 23 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Elèves volontaires	Lundi 29 & Mardi 30 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Elèves volontaires
		Jeudi 11 & Vendredi 12 3 ^{ème} Elèves volontaires	Jeudi 18 & Vendredi 19 3 ^{ème} Elèves volontaires	Jeudi 25 & Vendredi 26 3 ^{ème} Elèves volontaires	Jeudi 2 & Vendredi 3 3 ^{ème} Elèves volontaires

▷▷▷ Gestion de la circulation des élèves :

Les élèves devront respecter un plan de circulation différent selon les niveaux de classe.

Elèves de 5^{ème} & 4^{ème} : Accès au 1^{er} étage du bâtiment B par l'escalier situé coté self

Elèves de 6^{ème} & 3^{ème} : Accès au 2nd étage du bâtiment B par l'escalier situé en face de la salle science 3

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Il est important de respecter les sens de circulation et de veiller à ce que les distances entre élèves soient respectées.
- Les portes d'entrée doivent rester ouvertes et bloquées afin d'éviter les contacts
- Le port du masque est obligatoire pendant les temps de déplacement des élèves et des adultes

▷▷▷ Gestion des récréations et des sanitaires :

Afin de limiter le brassage des élèves, des secteurs différents vont être définis pour les niveaux de classe.

- **ELEVES DE 5^{ème} – 4^{ème}**
 - Récréation dans l'espace Forum
 - Sanitaires situés sous le préau
- **ELEVES DE 6^{ème} – 3^{ème}**
 - Récréation devant les salles de Sciences, préau Techno et terrain de hand-ball
 - Sanitaires situés à côté du préau Techno
- **ELEVES DE 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA**
 - Récréation sur le plateau de basket et préau de la Segpa
 - Sanitaires situés à l'intérieur de la Segpa

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Eviter les croisements des classes et des élèves
- Adapter les temps de récréation en fonction de l'effectif présent
- Décaler les entrées en classe de quelques minutes (1 minute par classe)
- Eviter les regroupements d'élèves
- Les jeux de contacts et de ballon sont formellement interdits
- Veiller à alimenter les sanitaires de savon et de papier jetable unique
- Limiter le nombre d'élèves dans les toilettes en même temps

▷▷▷ Activités physiques, sportives et culturelles :

De nombreuses activités physiques, sportives ou culturelles ne pourront pas être mises en œuvre afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

LES PRINCIPES A RESPECTER :

ACTIVITES SPORTIVES :

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- Neutraliser les douches des vestiaires.
- Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITES CULTURELLES / MANUELLES :

- Adapter le fonctionnement des salles informatiques et du CDI en respectant le présent protocole.
- Le foyer sera fermé jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.

En cas d'usage de matériel informatique : il devra être désinfecté avant et après usage. Merci de le signaler à Mme l'adjointe gestionnaire afin que le protocole de désinfection soit mis en place.

▷▷▷ Sciences, Technologies, Arts Plastiques et Education Musicale :

Les enseignements spécifiques notés ci-dessus devront mettre en place un protocole sanitaire particulier.

Afin de limiter la propagation du virus, il est important que la distanciation physique soit effective dans les salles spécialisées.

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Aucune manipulation par les élèves sur les postes de travail.
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

Les enseignements spécifiques, en tenant compte du présent protocole, pourront avoir lieu dans les salles affectées par classe.

Cette organisation évitera de devoir nettoyer les salles spécifiques après le passage de chaque classe.

▷▷▷ **Désinfection et nettoyage des locaux :**

La question du nettoyage et de la désinfection des locaux est centrale dans le cadre du présent protocole.

Il est donc important que l'ensemble des consignes édictées ci-dessus soit respecté.

Entretien des locaux :

- Salles de classes utilisées : nettoyage 2 fois par jour.
- Aérer à chaque récréation au moins 10 min et à raison de 3 fois minimum par jour
- Présence de lingettes désinfectantes pour les bureaux des enseignants
- Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection des sanitaires (cuvette, bouton de chasse d'eau, poignées de portes, robinets)
- Augmentation de la fréquence de nettoyage des poignées et rampes d'escaliers
- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Entretien des matériels :

- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

Consignes concernant les produits nettoyants :

- Usages de produits virucides norme NF EN 14776 donc soit eau de javel à 2.6% (1l à diluer dans 4l d'eau) soit acide peracétique. Eau ozonée validée comme virucide.
- **Pas d'aspirateur ou de balai pour le nettoyage des sols**

Quatre étapes chaque jour :

1. Nettoyage surfaces en bandeau de lavage à usage unique avec détergent
2. Rinçage eau potable avec un autre bandeau à usage unique
3. Laisser sécher
4. Désinfecter avec un produit norme NF EN 14776.

▷▷▷ **Gestion de la demi-pension :**

Compte-tenu de la fermeture du lycée Audouin-Dubreuil, le service de restauration ne sera pas disponible pour les élèves du collège.

Les familles devront donc fournir un panier repas aux élèves ainsi qu'une bouteille d'eau.

Le repas devra être exclusivement constitué de produits froids, ne nécessitant pas un dépôt dans un réfrigérateur et l'utilisation d'un micro-onde.

Les élèves prendront leur repas dans la salle de cours attribuée ou à l'extérieur, en fonction des effectifs et sous la responsabilité des adultes.

Les mêmes consignes s'appliquent pour les personnels de l'établissement. Pas d'utilisation de matériels collectifs (micro-onde, machines à café, etc...). Une salle spécifique sera aménagée afin de respecter la distanciation nécessaire.

▷▷▷ Protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative :

Il est demandé **aux familles et personnels de signaler tout cas déclaré de COVID auprès de l'établissement** pour vérifier les mises en contact potentielles avec le virus des autres membres de la communauté éducative. Un confinement de 14 jours devra être mis en œuvre pour toutes personnes concernées.

En cas d'apparition de symptômes du COVID 19 au sein du collège, isolement et évacuation :

- Isoler la personne à l'infirmerie
- Port d'un masque et désinfecter ses mains
- Vérifier s'il y a un PAI pour problème respiratoire (asthme) et éventuellement donner les médicaments afférents
- Appeler les responsables légaux pour procéder à son évacuation
- Etablir un plan de contamination possible pour éventuellement procéder au confinement du groupe exposé (d'où la nécessité impérieuse de limiter les croisements possibles...)
- Si les symptômes s'aggravent notamment avec une difficulté respiratoire contacter immédiatement le 15 ou le 112.

▷▷▷ Continuité Pédagogique :

LES PRINCIPES GENERAUX :

- Les emplois du temps des classes et des professeurs sont maintenus.
- La continuité pédagogique des élèves se fera de 2 façons différentes
 - Soit en présentiel pour les élèves présents
 - Soit en distanciel pour les élèves qui restent à la maison mais les enseignants ne procéderont pas au télé-enseignement.
 - **Les professeurs déposent sur pronote les contenus et supports des cours de la semaine**
 - Le temps de travail des enseignants est consacré aux présentiels prioritairement
 - Les classes sont coupées en 2 (Groupe A et Groupe B)
-

Communication :

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>COVID-19 CORONAVIRUS</p> <p><i>Pour garantir la santé de tous, respectons les gestes barrières</i></p>	 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>COVID-19 CORONAVIRUS</p> <p><i>Pour garantir la santé de tous, respectons les gestes barrières</i></p>
<h3>Mon enfant revient au collège. Que dois-je faire ?</h3>		<h3>Respecter les gestes barrières pour la santé de tous ...</h3>	
<p>Le matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> Je prends la température de mon enfant. S'il a plus de 37,8°, il reste à la maison. Je prépare un panier repas froid et une bouteille d'eau. Je m'assure que mon enfant dispose des 2 masques pour la journée. Je fournis des mouchoirs en papier. <p>▷▷▷ Renseignements auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none">- La Direction- La C.P.E- Des Infirmières Scolaires		    <p>Distance de Sécurité 1m Minimum</p>	
<p>la Charente Maritime</p> <p>Collège Georges Texier • Saint Jean d'Angély • Collège - 17400 -</p> <p>4 Rue du Professeur Texier 17 400 Saint Jean d'Angély Téléphone : 05 46 32 04 13 Télécopie : 05 46 32 52 10 Courriel : etablissement - ce.0171118y@ac-poitiers.fr</p>		<p>la Charente Maritime</p> <p>Collège Georges Texier • Saint Jean d'Angély • Collège - 17400 -</p> <p>4 Rue du Professeur Texier 17 400 Saint Jean d'Angély Téléphone : 05 46 32 04 13 Télécopie : 05 46 32 52 10 Courriel : etablissement - ce.0171118y@ac-poitiers.fr</p>	

▷▷▷ Règlement intérieur :

LES PRINCIPES :

- Les familles et les personnes extérieures ne pourront pas entrer dans l'établissement.
- Les familles seront reçues uniquement sur rendez-vous.
- Les familles sont invitées à attendre les enfants dans leur véhicule. Pas de présence devant l'établissement.
- Pour les autorisations de sortie, les familles indiquent l'autorisation sur le carnet de correspondance de leur enfant. Le carnet de correspondance sera présenté par l'enfant à la vie scolaire dès le matin.
- Les familles sont invitées à récupérer les élèves dès la fin des cours. Nous ne serons pas en mesure de conserver tous les élèves en respectant la distanciation physique nécessaire, notamment lors des temps de permanence.
- Les familles qui souhaitent récupérer leur enfant durant la pause méridienne, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler par un message déposé sur le carnet (un mot permanent est valable). L'élève sera donc autorisé à quitter le collège dès 12 heures. Il ne sera pas nécessaire de venir signer le registre de sortie à l'accueil.